

**African  
Youth4Climate**  
*Together for Green Goals!*



## Charte d'éthique et de bonne conduite au sein de African Youth4Climate (AY4C)

### 1- Contexte

African Youth4Climate est une initiative issue de diverses expériences et volonté commune de Jeunes Délégués et Leaders climatiques Africains dans le cadre du sommet des jeunes des Nations Unies "Youth4Climate: Driving Ambition" à la PréCOP26 à Milan.

#### Vision

African Youth4Climate envisage d'être une organisation continentale qui fédère et garantit, dans un cadre formel, la synergie d'action climatique, l'inclusion de la voix des jeunes et leurs innovations vertes diversifiées pour une Afrique saine, neutre en carbone, résiliente, plus juste, pacifique et durable.

#### Mission

En tant qu'organisation fédératrice, African Youth4Climate vise à unir les réseaux, organisations, entreprises vertes et parties prenantes membres en fédérant les actions climatiques sur tout le continent pour inclure et suivre de manière formelle, régulière et concrète la voix ainsi que les innovations des jeunes dans les processus décisionnels de l'Union Africaine et des Nations Unies sur les questions climatiques, environnementales et de durabilité.

## OBJECTIFS

African Youth4Climate a comme objectifs de :

- renforcer et accroître le leadership des jeunes engagés à la lutte contre le changement climatique avec une forte représentation dans les instances de prise de décisions locales, nationales et internationales ;
- faciliter l'accès à des fonds et aux appuis dédiés à la mise à l'échelle des initiatives climatiques au plan international, continental, national et local ;
- suivre l'inclusion des organisations, entreprises et innovation des jeunes dans les négociations et la mise en œuvre des résolutions fortes pour une vraie justice climatique en Afrique et sous tous ces angles.

A cet effet, African Youth4Climate promeut un creuset où différentes entités s'échangent des informations dans le cadre de groupes de travail, de réunions thématiques et de projets ou autres actions climatiques, le respect de la confidentialité ainsi que de valeurs communes par chacun de ses membres sont des points essentiels. Les parties prenantes (activistes, journalistes, scientifiques, entrepreneurs et innovateurs verts, représentants d'ONG, d'associations, organismes nationaux et internationaux,...) réunies peuvent aussi avoir vocation à travailler en synergie pour mettre en œuvre des projets de développement communs pour l'action climatique conformément à notre vision commune. Ainsi, en vue de veiller à maintenir la qualité et à la sécurité des conditions de travail au sein de African Youth4Climate, celle-ci a décidé de se doter d'une charte d'éthique et de bonne conduite.

L'objectif de la présente charte repose sur le respect des valeurs communes, des règles de bonne conduite et de confidentialité auxquelles chaque membre Adhérent le(s) groupes de travail est invité à se conformer. Cette charte impose à tous les membres Adhérents de African Youth4Climate, le respect des règles d'éthique, des principes de Développement Durable, des lois et réglementation en vigueur.

La Charte doit être ratifiée par chaque Membre Adhérent de African Youth4Climate. Elle s'applique pendant toute la durée d'adhésion du Membre Adhérent de African Youth4Climate. Le non-respect des principes énoncés dans la présente charte peut constituer un motif grave et peut, le cas échéant, conduire à la radiation du membre Adhérent de African Youth4Climate.

## 2. Engagements et règles de bonne conduite

Les Membres Adhérents s'engagent à favoriser l'accomplissement des différentes activités de groupe, notamment par l'entraide entre membres en fonction des domaines de compétences et d'activités de chacun, selon un principe de complémentarité. Ils communiquent toutes les informations légales et autorisées pouvant concourir au développement des activités des African Youth4Climate tout en s'engageant à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des projets collaboratifs.

Les Membres Adhérent s'engagent à être en règle financièrement vis-à-vis d'éventuelles contributions à caractère financier qui seront retenues au besoin et de commun accord par les Membres Adhérents pour la réalisation des activités bénévoles, sous peine de voir l'adhésion suspendue provisoirement ou définitivement en cas de non versement de la somme due.

### 2.1. Respect de la confidentialité et de Propriété Intellectuelle

Les Membres Adhérent s'engagent à se soumettre à tous les engagements et/ou règles de confidentialité éventuellement mises en place par African Youth4Climate en fonction de leur niveau de responsabilité.

Il est strictement interdit de soumettre une partie ou tout projet ou initiative interne à African Youth4Climate, de propositions ou d'idées unilatéralement à d'autres institutions ou parties prenantes autres que celles officiellement définies par la Coordination.

Il est strictement interdit de s'approprier un bien appartenant à un autre Membre Adhérent. Le respect de la propriété intellectuelle de chaque Membre Adhérent est important.

African Youth4Climate est responsable des activités de communication (photographies, presse écrite et orale, brochures, newsletter, ....). Tout membre qui souhaite s'exprimer au nom d'un groupe de travail et/ou de African Youth4Climate devra en informer la coordination African Youth4Climate et ne devra communiquer que sur des informations validées et avec les termes et langages convenus.

## 2.2. Respect mutuel des Membres Adhérents

Chaque Membre Adhérent est tenu, notamment, de :

- conserver le matériel de chaque Membre Adhérent de African Youth4Climate en bon état de fonctionnement ;
- s'abstenir de toute utilisation délictueuse et/ou abusive du patrimoine d'un Membre Adhérent de African Youth4Climate.

Tout acte, parole ou geste discriminatoire envers une personne en raison notamment, mais sans s'y limiter, de son appartenance à un courant religieux, une ethnie, une situation d'handicap ou un parti politique est à proscrire. Il appartient à chaque membre de privilégier un comportement courtois et une attitude respectueuse, exempte de toute discrimination.

Les éventuels conflits entre les Membres Adhérents doivent se régler dans le respect des intérêts de chaque partie.

## 2.3. Valeurs communes

Chaque Membre Adhérent s'engage à respecter et à faire respecter au sein de African Youth4Climate les principes suivants :

- Confidentialité des projets d'innovations vertes et collaboratifs de African Youth4Climate ;
- Engagement, Honnêteté, discernement, partage et paix ;
- Rigueur, assiduité et diligence ;
- Solidarité, loyauté et sens de l'intérêt général.

Dans le cadre de leurs relations avec l'extérieur, les Membres Adhérents doivent en permanence veiller à :

- respecter une obligation de discrétion et de confidentialité concernant l'ensemble de leurs activités et les projets de African Youth4Climate ;
- respecter une obligation de réserve et de prudence dans les relations avec toutes Personnes, physiques ou morales, extérieures à African Youth4Climate ;
- véhiculer une image positive de African Youth4Climate et éviter ainsi tout comportement ou attitude susceptible de porter atteinte à cette image et nuire ainsi à sa réputation et sa renommée.

## 2.4. Respect des lois et réglementations en vigueur

Chaque Membre Adhérent s'engage à respecter les lois et réglementations en vigueur, ainsi que les règles d'ordre public.

## 3. Mise en œuvre de la charte

African Youth4Climate, en sa qualité d'initiatrice des groupes de travail est le garant du respect de la charte. Le Conseil de Suivi D'Ethique et de Bonne Conduite composée de huit (08) Membres Coordonnateurs à savoir :

- Mme APOVO Blanche Ariane,
- Mme ANSARAM Karishma,
- Mme HALIDI Lydia,
- M. ATTA Mian Joseph,
- M. GOUDJANOU S.E. Johannes,
- M. HASSAN Bichara Hassan,
- M. MPANDI Morgan,
- M. OUATTARA Kouakou Soualiho,

est le responsable de la bonne application de la présente Charte d'éthique et de bonne conduite par chacun des Membres Adhérents.

Chaque Membre Adhérent s'engage à faire signer systématiquement aux personnes extérieures qu'il emploie dans le cadre d'une activité, projet ou toute actions liées à African Youth4Climate, un engagement de confidentialité et éventuellement un engagement de non conflit d'intérêts.

La présente Charte est remise à chacun des Membres Adhérents de African Youth4Climate, qui la ratifie et s'engage à la respecter le contenu.

Par conséquent, les Membres Adhérents sont invités à soumettre à tout membre du Conseil de Suivi d'Ethique et de Bonne Conduite toute remarque ou proposition susceptible de faire évoluer le texte de la présente Charte et ce, dans le souci d'œuvrer pour la mise en œuvre d'une politique d'éthique efficace au sein des groupes de travail.

### 3.1. Déclaration de consentement :

Je consens à ce qu'une fois remplie la finalité à laquelle les données ont été collectées, mes données personnelles ou collectées par moi soient propriété de African Youth4Climate.

Je consens à être photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des manifestations professionnelles et à ce que les images ainsi réalisées soient utilisées pour les activités de communication de African Youth4Climate (brochures, newsletter, presse écrite et orale).

Je consens à ce que selon les besoins de services, mes données personnelles ou collectées par moi soient communiquées aux différentes parties prenantes de African Youth4Climate.

Je reconnais avoir pris connaissance de la charte et en accepter les termes, à la respecter et à la faire respecter.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

NOM et Prénom du signataire: \_\_\_\_\_

Structure de Provenance: \_\_\_\_\_

Fonction / qualité du signataire : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Par ma signature, je déclare avoir lu et compris le présent document et m'engage à m'y conformer sans réserve. En cas de non-respect de l'un ou plusieurs de ces articles, je m'expose à des sanctions (avertissement, exclusion provisoire, exclusion définitive) définies et notifiées par African Youth4Climate.

Ce consentement a une validité indéfinie.

Lu et Approuvé

Signature :